

SEMAINE DU LUNDI 15 FÉVRIER AU DIMANCHE 22 FÉVRIER 2016

Commissions scolaires – Rien dans le projet de loi 86 pour la réussite scolaire, selon un expert

Le Devoir, 2/16/2016, A3 (#réf : 7137)

Philippe Orfali

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Commissions scolaires, Persévérance scolaire, Décrochage

Le projet de loi 86 sur la réforme des commissions scolaires ne réglera en rien les problèmes de décrochage au Québec, quoi qu'en pense le gouvernement Couillard, assure un expert de la réussite scolaire. Alors que s'ouvrent ce mardi après-midi les consultations particulières sur le projet de loi 86 qui modifie l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires, le professeur Égide Royer est catégorique : rien, dans ce projet de loi, ne permettra d'améliorer le sort des milliers de Québécois qui, chaque année, quittent les bancs de l'école sans diplomation. La création d'un institut national en éducation chargé de fournir des données fiables et neutres aux décideurs ainsi que l'imposition de la maternelle à 4 ans et de l'école jusqu'à 18 ans à tous les Québécois figure parmi les recommandations que doit faire l'expert en éducation aux députés. Il propose à nouveau de resserrer « très nettement » les exigences pour accéder à la profession enseignante. L'ex-ministre de l'Éducation, François Blais, auteur du projet de loi 86, avait montré une certaine ouverture relativement à cette dernière proposition. Professeur en adaptation et en persévérance scolaire à l'Université Laval, M. Royer croit « Que votre école relève d'un conseil scolaire ou d'un conseil des commissaires, ça ne change pas grand-chose à votre susceptibilité à réussir à l'école. [...] Il faut absolument, avant de modifier la loi, adopter un plan de la réussite scolaire au Québec. Ça prend un plan d'action pour la réussite, et non pas un changement aux détails de la gestion scolaire. » Les consultations particulières se poursuivent. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/education/463108/commissions-scolaires-rien-dans-le-projet-de-loi-86-pour-la-reussite-scolaire-selon-un-expert>.

Québec crée un programme pour protéger les jeunes de dangers pressants

Radio-Canada, 2/16/2016, <http://ici.radio-canada.ca/> (#réf : 7136)

Longueur : Moyen; Catégorie : Sécurité publique

Mots-clés : Exploitation sexuelle, Jeunesse, Prévention

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 15 au 22 février

Québec injecte 3 millions de dollars dans un programme destiné à renforcer la capacité de municipalités à se mobiliser contre des phénomènes qui menacent la sécurité des jeunes, a annoncé mardi le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux. Un premier projet issu de ce programme baptisé « Prévention Jeunesse » visera à contrer l'exploitation sexuelle de jeunes filles à Laval, a précisé le ministre Coiteux en conférence de presse. Récemment, plusieurs adolescentes ont fugué du Centre jeunesse de Laval, et leurs parents ont dit craindre qu'elles ne soient tombées dans les griffes de proxénètes. Ce projet sera subventionné à hauteur de 125 000 \$ par année pendant cinq ans, a précisé le ministre Coiteux. L'argent servira notamment à embaucher un coordonnateur qui deviendra le « pivot » d'une équipe multisectorielle, et qui assurera un partage d'informations entre les partenaires communautaires et institutionnels concernés. En conférence de presse, le ministre Coiteux a expliqué que le gouvernement Couillard a décidé d'agir de la sorte après avoir rencontré les directeurs de la police de Montréal et Laval, Philippe Pichet et Pierre Brochet, la semaine dernière, pour discuter de la situation du Centre jeunesse de Laval. Lien : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2016/02/16/001-exploitation-sexuelle-projets-pilotes-coiteux-charlebois.shtml>.

L'adoption internationale en décroissance au Québec

La Presse, 2/18/2016, Cyberpresse (#réf : 7133)

Louise Leduc

Longueur : Court; Catégorie : Adoption internationale

Mots-clés : Parents adoptants, Enfants,

Au total, 209 enfants provenant de 25 pays ont été adoptés à l'étranger par des Québécois en 2015. Alors qu'on a atteint un sommet en 2010 avec l'arrivée de 595 enfants, les adoptions internationales sont en baisse constante depuis 2011. Dans son rapport, le Secrétariat québécois à l'adoption internationale explique en partie cette décroissance par la mise en place de nouvelles politiques et de mesures de soutien aux parents biologiques dans bon nombre de pays, qui se traduisent par une diminution des abandons d'enfants. Avec 50 enfants, la Chine demeure l'endroit où il y a le plus grand nombre d'adoptions, suivie de l'Ukraine (24 enfants), de la Colombie (22 enfants) et des Philippines (21 enfants). L'âge moyen des enfants à leur entrée au pays est d'un peu plus de 3 ans. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/201602/18/01-4951923-ladoption-internationale-en-decroissance-au-quebec.php>.

Aide sociale – Forcer la participation sans réduire le chèque

Le Devoir, 2/18/2016, A5 (#réf : 7134)

Marco Bélair-Cirino

Longueur : Moyen; Catégorie : Aide sociale

Mots-clés : Conseil du statut de la femme, Objectif emploi, Lutte contre la pauvreté

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 15 au 22 février

La présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Julie Miville-Dechêne, qualifie d'« impensable » l'idée de couper de moitié les prestations d'aide sociale des jeunes refusant de participer à une séance d'information dans un organisme spécialisé en employabilité. Le CSF est toutefois pour l'instauration d'« une forme d'engagement automatique dans un programme d'accompagnement vers l'intégration en emploi » des adultes âgés de 18 à 25 ans sans contraintes à l'emploi. Il s'agirait d'un « parcours obligatoire » tracé pour eux, précise l'organisme de promotion et de défense des droits et des intérêts des Québécoises. Mme Miville-Dechêne a invité mercredi les membres de la commission de l'économie et du travail à y voir « une continuation de l'obligation scolaire » pour les jeunes demandeurs d'aide sociale qui, selon elle, ont « d'abord et avant tout besoin de compétences pour pouvoir intégrer le milieu du travail ». La présidente du CSF s'est abstenue de proposer une solution de rechange à la coupe de 308 \$ de la prestation prévue dans le projet de loi 70 pour les nouveaux demandeurs d'aide sociale ne participant pas au programme Objectif emploi, ou à tout le moins à une séance d'information organisée dans un organisme spécialisé en employabilité. La porte-parole du CSF a également pressé le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, de mener une analyse différenciée selon le sexe du projet de loi 70, afin de cerner les effets de la réforme sur l'autonomie économique des femmes. Elle croise les doigts afin que les initiatives gouvernementales de soutien à l'intégration en emploi comprennent un « volet de diversification professionnelle chez les jeunes femmes afin de ne pas entretenir une division du travail entre les sexes, qui les condamne souvent à la pauvreté, malgré leur présence en emploi ». Pour lire le document du CSF : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire_integracion_emploi_Web.pdf. Pour lire l'article : <http://www.ledevoir.com/non-classe/463299/aide-sociale-forcer-la-participation-sans-reduire-le-cheque>.

Mères porteuses : Le Conseil du statut de la femme ouvre partiellement la porte

La Presse, 2/18/2016, Cyberpresse (#réf : 7135)

Louise Leduc

Longueur : Moyen; Catégorie : Mères porteuses

Mots-clés : Conseil du statut de la femme, Tourisme procréatif, Marchandisation du corps

Très opposé jusqu'ici au recours à des mères porteuses, le Conseil du statut de la femme s'y ouvre – non sans continuer de s'en inquiéter – et à condition qu'il n'y ait ni rétribution ni marchandisation et que la pratique soit enfin encadrée par des balises claires. La loi fédérale interdit de rétribuer une mère porteuse ou des intermédiaires. Au Québec, le recours aux mères porteuses n'est pas légalement reconnu. Des jugements rendus par des tribunaux, de même que divers témoignages, rendent cependant compte

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 15 au 22 février

du fait que le phénomène existe. En prenant acte et relevant que le tourisme procréatif n'est certes pas plus souhaitable, le Conseil du statut de la femme y va donc d'une série de recommandations. Entre autres, le Conseil recommande « que des poursuites soient intentées contre les intermédiaires et les parents d'intention » qui contreviennent à la loi fédérale, notamment en ce qui a trait à toute forme de commercialisation. Le Conseil espère du Québec qu'il modifie sa loi pour que « la mère porteuse puisse être la mère légale de l'enfant si elle le désire ». Celle-ci devrait pouvoir « changer d'idée pendant la grossesse » et disposer d'une période de réflexion après la naissance. La loi devrait aussi protéger les mères porteuses de toute clause de quelque contrat que ce soit. Le Conseil du statut de la femme se préoccupe aussi beaucoup de la filiation des enfants nés d'une mère porteuse. Dans les cas de remise tout à fait volontaire de l'enfant par la mère porteuse, lorsque tout aura été fait dans le respect de la loi, de l'éthique et suivant le consentement éclairé et entier de la mère porteuse, le Conseil souhaite que la question de la filiation soit réglée, que les parents d'intention soient reconnus officiellement. En parallèle, un registre gouvernemental devrait garder une trace de la mère porteuse. Pour lire le mémoire du CSF : <https://www.csf.gouv.qc.ca/article/2016/02/18/maternite-pour-autrui-le-conseil-estime-quil-faut-protger-les-meres-porteuses-et-les-enfants-2/>. Pour lire l'article : <http://www.lapresse.ca/actualites/201602/18/01-4951897-meres-porteuses-le-conseil-du-statut-de-la-femme-ouvre-partiellement-la-porte.php>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*